



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Egypte

Question écrite n° 1977

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche s'il se propose de contribuer positivement à la décision, souvent annoncée, de la création d'une université française en Egypte. La création d'une université française en Egypte contribuerait à mettre en valeur le rayonnement scientifique de la France qui a contribué, par de nombreux savants, dont Auguste Mariette, de Boulogne-sur-Mer, à redécouvrir la civilisation égyptienne.

Texte de la réponse

Le décret de création de l'Université française en Egypte a été signé au début de l'année 2002 par le président de la République arabe d'Egypte. Elle a été inaugurée le 22 octobre dernier. Cette université est un projet d'origine privée dont la mise en place et le fonctionnement reposent sur des fonds d'investisseurs privés qui seront regroupés dans une société financière en cours de constitution (un certain nombre d'entreprises françaises y contribuent : Suez, Vinci, Thales, Alcatel, Total...). Ce projet vise à créer quatre facultés dispensant des formations d'ingénieurs en génie civil, en gestion et en langues appliquées. Le gouvernement français s'est engagé à lui apporter son soutien sur le plan pédagogique, en termes d'ingénierie de formation, et a d'ores et déjà sollicité l'expertise des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour réaliser les études de faisabilité de ce dispositif. Par ailleurs, un professeur de physique de l'université du Mans, M. Khater, a été nommé par le ministère des affaires étrangères en qualité d'expert-coordonnateur français du projet aux côtés de son homologue égyptien à compter de la rentrée universitaire 2001-2002. L'ouverture de deux premières sections a eu lieu à cette rentrée universitaire à titre expérimental, dans des locaux provisoires : 73 étudiants ont été retenus dont 55 pour la gestion et 18 pour les langues. Des missions d'enseignement seront assurées en 2003 par des universitaires de Paris IX et Paris III au sein des facultés de langue appliquée et de gestion et système d'information. Les relations avec les établissements d'enseignement supérieur français se développeront au fur et à mesure de l'évolution du projet. C'est ainsi que la mise en place des deux nouvelles facultés d'architecture et de sciences de l'ingénieur prévue en 2003 bénéficiera du soutien d'un consortium d'établissements français et de la présence permanente d'un assistant technique pour lequel le ministère des affaires étrangères prévoit la création d'un poste.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1977

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2922

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5170